



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1, B2.3, B2.4, B3.1 et B3.12

N° de la demande : 2007-2162
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B2.1 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Garantie)
B2.3 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Produits de formulation)
B2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Proportion des produits de formulation)
B3.1 (Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette - Augmentation de la dose d'application)
B3.12 (Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette du produit - Nouveau site ou nouvel hôte)
Produit : Fongicide industriel Omacide IPBC 30
N° d'homologation : 29419
Matière active (m.a.) : Iodocarbe
N° de document de l'ARLA : 1810958

But de la demande

Le titulaire, Arch Chemicals Inc., a présenté une demande d'homologation pour une nouvelle préparation commerciale (PC) à base d'iodocarbe destinée à être utilisée comme agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide industriel Omacide IPBC 30 (Omacide IPBC 40 Industrial Fungicide) est une solution contenant la matière active carbamate de 3-iodo-2-propynyle butyle à une concentration nominale de 30 %. Le produit a une masse volumique de 1,1050 g/mL. Les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide industriel Omacide IPBC 30 sont remplies.

Évaluation sanitaire

Le fongicide industriel Omacide IPBC 30 est d'une toxicité aiguë très légère par voie orale ($DL_{50} = 1\ 880$ mg/kg) et par inhalation ($CL_{50} = 1,5$ mg/L) chez le rat. Chez le lapin, il est d'une faible toxicité par voie cutanée ($DL_{50} > 2\ 000$ mg/kg), cause une irritation oculaire modérée et est corrosif pour la peau. Il est considéré comme un sensibilisant cutané chez le cobaye.

L'emploi du fongicide industriel Omacide IPBC 30 cadre avec le profil d'emploi actuel du carbamate de 3-iodo-2-propynyle butyle (IPBC). Le risque d'exposition des travailleurs qui manipulent le fongicide industriel Omacide IPBC 30 ne devrait pas augmenter par rapport à celui associé au profil d'emploi actuellement homologué, sous réserve que toutes les mises en garde apposées sur l'étiquette du produit soient respectées.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation du risque pour l'environnement n'est requise pour les utilisations soutenues suivantes : agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie. Ces utilisations occasionnent une exposition limitée de l'environnement et ne devraient pas soulever plus de risque que les utilisations actuellement homologuées pour d'autres PC contenant de l'iodocarbe. L'utilisation d'Omacide IPBC 30 en tant qu'agent de préservation du bois n'est pas soutenue dans le cadre de la présente demande; le demandeur a toutefois présenté un rapport pour les CODO 8.3.4 et 8.2.5.2. Ce rapport ne comble pas adéquatement les exigences en matière de données concernant le lessivage ou l'écoulement du produit présent dans le bois et la biotransformation en conditions aérobies dans l'eau. Par conséquent, des données additionnelles pourront être exigées pour l'homologation future de l'iodocarbe en tant qu'agent de préservation du bois. Une réévaluation environnementale de l'IPBC devrait être achevée pour 2009. Tous les énoncés et les mesures d'atténuation des risques pour les PC à base d'iodocarbe seront revus et mis à jour en fonction des résultats de la réévaluation de l'iodocarbe.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité ont été soumises en appui à l'homologation du fongicide industriel Omacide IPBC 30 en tant que nouvel agent de préservation des matériaux. Ce fongicide est destiné à être utilisé comme agent de préservation dans la peinture (intérieure et extérieure), de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements sont suffisants pour homologuer le fongicide industriel Omacide IPBC 30, qui contient la matière active iodocarbe, pour utilisation en tant qu'agent de préservation dans la peinture, de même que comme produit antitache colorée de l'aubier et agent de préservation du bois de menuiserie.

Références

Numéro de document de l'ARLA : 1248312

1994, Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 100), DACO: 3.5.12 CBI

Numéro de document de l'ARLA : 1248313

1994, CONFIDENTIAL ATTACHMENT to: Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 100), N/S, DACO: 3.5.12 CBI

Numéro de document de l'ARLA : 1248314

1994, Physical and Chemical Properties of 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC), 93B021PBC, DACO: 3.5.12 CBI

Numéro de document de l'ARLA : 1248315

1997, Physical and Chemical Properties of 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC), 18-94B071PBC, DACO: 3.5.12 CBI

Numéro de document de l'ARLA : 1393638

2007, CHEMISTRY REQUIREMENTS SUMMARY (DACO 3.1 - 3.5.15), DACO: 3.0

Numéro de document de l'ARLA : 1393639

2007, Omacide IPBC 30 Industrial Fungicide CHEMISTRY REQUIREMENTS DACO 3.1 - 3.1.4; Product Chemistry for: 3-Iodo-2-Propynylbutylcarbamate (Omacide IPBC 30), DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2, 3.1.3,3.1.4

Numéro de document de l'ARLA : 1393640

1995, Product Chemistry for Omacide IPBC 20 Industrial Fungicide, Omacide IPBC 30 Industrial Fungicide and Omacide IPBC 40 Industrial Fungicide, n/a, MRID: 43688301, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2, 3.2.3,3.3.1,3.3.2

Numéro de document de l'ARLA : 1393641

1995, Product Chemistry on Products Formulated with 3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (IPBC): IPBC 20, IPBC 30 and IPBC 40, n/a, MRID: 43688302, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3, 3.5.4,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9

Numéro de document de l'ARLA : 1393642

1996, Long Term Storage Stability on Products formulated with 3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC): IPBC-20, IPBC-.30, and IPBC-40, 18-94B071PBC, MRID: 45111601, DACO: 3.5.10

Numéro de document de l'ARLA : 1393643

2001, Enforcement Analytical Method for Omacide IPBC Products Active Ingedent : 3- Iodo-2-propynylbutylcarbamate, 93B02IPBC, MRID: N/A, DACO: 3.4.1

Numéro de document de l'ARLA : 1393645
1995, Single Dose Oral Toxicity in Rats/LD50 In Rat: Omacide IPBC 30% Sol, DACO: 4.6.1

Numéro de document de l'ARLA : 1393646
1995, Acute Dermal Toxicity in Rabbits: Omacide IPBC 30 Sol, DACO: 4.6.2

Numéro de document de l'ARLA : 1393648
1995, Acute Inhalation Toxicity Evaluation on Omacide IPBC 30% in Rats, DACO: 4.6.3

Numéro de document de l'ARLA : 1393649
1995, Primary Eye Irritation and/or Corrosion in Albino Rabbits, Omacide IPBC 30%, DACO:
4.6.4

Numéro de document de l'ARLA : 1393650
1995, Primary Dermal Irritation in Albino Rabbits: Omacide IPBC 30 Sol, DACO: 4.6.5

Numéro de document de l'ARLA : 1393651
1999, Delayed Contact Dermal Sensitization (Buehler Method), DACO: 4.6.6

Numéro de document de l'ARLA : 1393652
2007, Omacide IPBC 30 Industrial Fungicide DACO 5.2;, DACO: 5.2

Numéro de document de l'ARLA : 1627658
IPBC 30 Part 8 Environmental DACO Deficiencies 07-31-08

Numéro de document de l'ARLA : 1627651
Evaluation of Dry Film Antifungal Performance of Iodopropynylbutylcarbamate (IPBC) in an
Interior and an Exterior Coating Formulation

Numéro de document de l'ARLA : 1627652
Small-scale trial response summary and attached publications/studies

Numéro de document de l'ARLA : 1627653
Operational trial response summary and attached publications/studies